

SESSION 2012

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE
SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 6

ÉCONOMIE – DROIT

Le sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet est composé de deux parties indépendantes qu'il est possible de traiter dans l'ordre de votre choix. Il vous est demandé d'indiquer l'intitulé de la partie traitée.

Ce sujet comporte 3 annexes.

PARTIE RÉDACTIONNELLE (10 points)

Le 13 avril 2011, la Commission européenne a infligé une amende dépassant 315 millions d'euros aux groupes Procter & Gamble et Unilever (deux principaux producteurs de lessive en Europe) pour entente illicite dans le secteur de la lessive.

Cette entente qui a duré 3 ans visait à stabiliser les positions sur le marché et à coordonner les prix, ce qui constituait pour la Commission, une violation de l'article 101 du traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne qui interdit « *tous accords entre entreprises, toutes décisions d'associations d'entreprises et toutes pratiques concertées, qui sont susceptibles d'affecter le commerce entre États membres et qui ont pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence à l'intérieur du marché intérieur...* »

Vous présenterez les arguments juridiques illustrés d'exemples qui permettent de répondre à la question suivante :

Le droit interdit-il le développement de coopération entre les entreprises ?

PARTIE ANALYTIQUE : (10 points)

À l'aide des annexes et de vos connaissances, répondez aux questions suivantes :

1. Comparez les effets de la crise de 2008 sur les ressources des Français les plus aisés et des Français les plus modestes. (annexe 1)
2. Expliquez comment l'INSEE identifie les personnes pauvres en France. Retrouvez la part de la population française qui était touchée par la pauvreté en 2009.
3. Décrivez l'évolution du taux de pauvreté en France depuis 1970. (annexe 2)
4. Identifiez le facteur d'inégalité mis en évidence dans l'annexe 3. Connaissez-vous d'autres facteurs d'inégalités en France ?
5. Présentez les principaux outils déployés par l'État pour lutter contre les inégalités de revenu, en justifiant votre réponse par des exemples précis.

Liste des annexes :

- Annexe 1: L'impact de la crise de 2008 sur le niveau de vie des français. , article du 30 août 2011
- Annexe 2: Évolution du taux de pauvreté à 60% de la médiane du niveau de vie de 1970 à 2008.
- Annexe 3: Taux de pauvreté selon l'âge et le sexe en France

ANNEXE 1: L'impact de la crise de 2008 sur le niveau de vie des Français

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a publié le 30 août 2011 une étude sur les niveaux de vie des Français en 2009 analysant les premiers effets de la crise de 2008 sur les ressources des Français.

En 2009, le niveau de vie médian s'élève à 19 080 euros annuels, soit une hausse de 0,4 % par rapport à 2008 (contre +1,7% entre 2007 et 2008). Les 10 % des personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 10 410 euros annuels (soit -1,1% par rapport à 2008, ce qui montre une inversion de tendance pour ces personnes), tandis que pour les 10 % les plus aisées, ce niveau est d'au moins 35 840 euros (+0,7%, ce qui marque juste un ralentissement de tendance pour cette population). Au total, le contexte de crise se répercute sur l'ensemble des ménages, mais ce sont les plus modestes qui sont les plus touchés.

Le seuil de pauvreté, qui correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population, s'établit à 954 euros mensuels en 2009. 13,5 % des personnes vivent en dessous de ce seuil, soit 8,2 millions de personnes (dont la moitié vivent avec moins de 773 euros par mois). De plus, l'intensité de la pauvreté s'est accrue (l'écart entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté), passant de 18,5 à 19 %. Selon l'Insee, "l'augmentation du nombre de personnes pauvres peut être rapprochée de la hausse du chômage induite par la crise. Toutefois, des mesures ponctuelles et la montée en charge progressive du revenu de solidarité active ont permis de limiter les effets de la crise".

Source : <http://www.vie-publique.fr> article du 30 août 2011

ANNEXE 2: Évolution du taux de pauvreté à 60% de la médiane du niveau de vie de 1970 à 2008.

Taux de pauvreté	en %
	seuil à 60%
1970	17,9
1975	16,6
1979	14,2
1984	13,5
1990	13,8
1996	14,5
1997	14,2
1998	13,8
1999	13,5
2000	13,6
2001	13,4
2002	12,9
2003	13,0
2004	12,6
2005	13,1
2006	13,1
2007	13,4
2008	13,0
2009	13,5

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : INSEE

ANNEXE 3 : Taux de pauvreté selon l'âge et le sexe en %

	2007		2008	
	Seuil à 60 %		Seuil à 60 %	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Âge au 31 décembre				
Moins de 18 ans	17,8	17,9	17,4	17,3
18 à 29 ans	19,7	17,2	17,9	15,4
30 à 49 ans	12,5	10,4	12,5	10,1
50 à 59 ans	11,2	10,3	11,2	10,3
60 à 74 ans	8,8	8,3	8,2	7,7
75 ans ou plus	13,4	8,9	15,1	8,8
Ensemble	14,0	12,8	13,8	12,2
Personnes pauvres (en milliers)	4 332	3 702	4 274	3 562

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante

Sources : Insee ; www.insee.fr